

**Séance publique du 27 novembre 2000**

**Délibération n° 2000-5967**

commission principale : développement économique et grands projets

objet : **Plan d'actions technopole - Subvention au pôle universitaire lyonnais pour développer la valorisation de la recherche - Avenant annuel à la convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques - Mission technopole

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 8 juillet 1999, le Conseil a décidé de formaliser le soutien de la Communauté urbaine au pôle universitaire lyonnais (PUL) par la signature d'une convention pluriannuelle pour développer la valorisation de la recherche.

Cette convention a été signée le 14 octobre 1999 pour les exercices 1999, 2000, 2001 et 2002.

Son article 4 prévoit que le PUL présente à la Communauté urbaine un programme d'activités annuel.

Il est donc soumis au vote du Conseil le programme d'activités pour 2000 qui figure en annexe au projet d'avenant et l'octroi d'une subvention de 2 222 500 F.

Le programme d'activités 1999-2000 prévoit notamment les différentes actions suivantes :

- Action 1 : la mise en place d'un observatoire scientifique et technique du Grand Lyon, Lyon Sciences Ressources, banque de données actualisées présentant 220 laboratoires de recherche publique de l'agglomération,
- Action 2 : des actions de promotion de la recherche et de l'enseignement supérieur dans les médias,
- Action 3 : la mise en place d'un site Internet portail fédératif Grand Lyon Technopole permettant de promouvoir les sites technopolitains et la démarche technopolitaine du Grand Lyon,
- Action 4 : des actions de sensibilisation des chercheurs du Grand Lyon à la communication afin de vulgariser et de mieux valoriser leurs découvertes et leurs travaux,
- Action 5 : l'ancrage de la métropole dans les réseaux internationaux de la recherche avec l'objectif de développer les collaborations scientifiques internationales des équipes de recherche du Grand Lyon,
- Action 6 : le rapprochement des chercheurs et des entreprises dans le cadre de rencontres thématiques, de séminaires de formation pour les chercheurs visant à développer leur culture entrepreneuriale, et du salon IRIES favorisant les fertilisations croisées entre la recherche et l'industrie ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-4233 en date du 8 juillet 1999 ;

Ouï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Accepte** le versement d'une subvention de 2 222 500 F au pôle universitaire lyonnais.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'avenant n° 1 à la convention du 14 octobre 1999.

**3° - La dépense** en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,